

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

Articles, amendements et annexes

Séance du lundi 23 octobre 2006



**JOURNAUX
OFFICIELS**

22^e séance

LOI DE FINANCES POUR 2007

PREMIÈRE PARTIE

Projet de loi de finances pour 2007 (n^{os} 3341, 3363).

Article 32

Le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes est évalué pour l'exercice 2007 à 18,696 milliards d'euros.

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 33 et état A

① I. – Pour 2007, les ressources affectées au budget évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

②

(En millions d'euros)

	RESSOURCES	DÉPENSES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / Dépenses brutes	343 652	344 328	
À déduire : Remboursements et dégrèvements	76 481	76 481	
Recettes fiscales nettes / Dépenses nettes	267 171	267 847	
Recettes non fiscales	26 832		
Recettes totales nettes / Dépenses nettes	294 003	267 847	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et des Communautés européennes	68 112		
Montants nets du budget général	225 891	267 847	- 41 956
Evaluation des fonds de concours et crédits correspondants	4 249	4 249	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours .	230 140	272 096	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	1 643	1 643	
Publications officielles et information administrative	200	200	
Totaux pour les budgets annexes	1 843	1 843	
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	21	21	
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	1 864	1 864	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	52 738	52 938	- 200
Comptes de concours financiers	96 507	96 300	207
Comptes de commerce (solde)	263		263
Comptes d'opérations monétaires (solde)	39		39
Solde pour les comptes spéciaux			309
Solde général			- 41 647

③ II. – Pour 2007 :

④ 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

⑤ (En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à long terme	32,5
Amortissement de la dette à moyen terme	40,3
Engagements de l'État	0,1
Déficit budgétaire	41,6
Total	114,5
Ressources de financement	
Émissions à moyen et long termes (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel), nettes des rachats par l'État et par la Caisse de la dette publique	106,5
Annulation de titres de l'État par la CDP	8,1
Variation nette des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés	11,6
Variation des dépôts des correspondants	-4,2
Variation du compte de Trésor et divers	-7,5
Total	114,5

⑥ 2° Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est autorisé à procéder, en 2007, dans des conditions fixées par décret :

⑦ a) À des emprunts à long, moyen et court termes libellés en euros ou en autres devises pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie ou pour renforcer les réserves de change ;

⑧ b) À l'attribution directe de titres de dette publique négociable à la Caisse de la dette publique ;

⑨ c) À des conversions facultatives, à des opérations de pension sur titres d'État ;

⑩ d) À des opérations de dépôts de liquidités auprès de la Caisse de la dette publique, sur le marché interbancaire de la zone euro, et auprès des États de la même zone ;

⑪ e) À des souscriptions de titres de créances négociables émis par des établissements publics administratifs, à des rachats, à des échanges d'emprunts, à des échanges de devises ou de taux d'intérêt, à l'achat ou à la vente d'options, de contrats à terme sur titres d'État ou d'autres instruments financiers à terme.

⑫ 3° Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est, jusqu'au 31 décembre 2007, habilité à conclure, avec des établissements de crédit spécialisés dans le financement à moyen et long termes des investissements et chargés d'une mission d'intérêt général, des conventions établissant pour chaque opération les modalités selon lesquelles peuvent être stabilisées les charges du service d'emprunts qu'ils contractent en devises étrangères.

⑬ 4° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an est fixé à 33,7 milliards d'euros.

⑭ III. – Pour 2007, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est fixé au nombre de 2 307 664.

⑮ IV. – Pour 2007, les éventuels surplus mentionnés au 10° du I de l'article 34 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 sont utilisés dans leur totalité pour réduire le déficit budgétaire.

⑯ Il y a constatation de tels surplus si, pour l'année 2007, le produit des impositions de toute nature établies au profit de l'État net des remboursements et dégrèvements d'impôts, révisé dans la dernière loi de finances rectificative de l'année 2007 ou, à défaut, dans le projet de loi de finances pour 2008, est, à législation constante, supérieur à l'évaluation figurant dans l'état A mentionné au I du présent article.

ÉTAT A

I. – Budget général

(En milliers d'euros)

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
1. Recettes fiscales		
11. Impôt sur le revenu		
1101	Impôt sur le revenu	57 095 000
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles		
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	6 200 000
13. Impôt sur les sociétés et contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés		
1301	Impôt sur les sociétés	55 380 000
1302	Contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés	195 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées		
1401	Retenues à la source sur certains bénéficiaires non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	571 000
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	3 200 000
1403	Prélèvements sur les bénéficiaires tirés de la construction immobilière (loi n°63-254 du 15 mars 1963 art 28-IV)	1 000

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
1404	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués (loi n°65-566 du 12 juillet 1965 art 3)	0
1405	Prélèvement exceptionnel de 25% sur les distributions de bénéfices	0
1406	Impôt de solidarité sur la fortune	3 846 000
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage	35 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	50 000
1409	Taxe sur les salaires	521 000
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	2 302 000
1411	Taxe d'apprentissage	0
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	24 000
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	35 000
1414	Contribution sur logements sociaux	1 000
1415	Contribution des institutions financières	0
1416	Prélèvement sur les entreprises de production pétrolière	0
1417	Recettes diverses	6 000
1418	Contribution de FranceTélécom au financement du service public de l'enseignement supérieur des télécommunications	0
	<i>15. Taxe intérieure sur les produits pétroliers</i>	18 822 469
1501	Taxe intérieure sur les produits pétroliers	18 822 469
	<i>16. Taxe sur la valeur ajoutée</i>	174 787 200
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	174 787 200
	<i>17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</i>	20 580 330
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	451 000
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	235 000
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	1 000
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	244 000
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	1 300 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	7 416 000
1711	Autres conventions et actes civils	380 000
1712	Actes judiciaires et extrajudiciaires	0
1713	Taxe de publicité foncière	221 000
1714	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	4 150 330
1715	Taxe additionnelle au droit de bail	0
1716	Recettes diverses et pénalités	131 000
1721	Timbre unique	193 000
1722	Taxe sur les véhicules de société	1 070 000
1723	Actes et écrits assujettis au timbre de dimension	0
1724	Contrats de transport	0
1725	Permis de chasser	0
1731	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de valeurs	240 000
1732	Recettes diverses et pénalités	495 000
1741	Taxe sur les primes d'assurance automobile	0
1742	Taxe sur les contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire	0
1751	Droits d'importation	1 750 000
1752	Prélèvements et taxes compensatoires institués sur divers produits	0
1753	Autres taxes intérieures	0
1754	Autres droits et recettes accessoires	0
1755	Amendes et confiscations	29 000
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	490 000
1757	Cotisation à la production sur les sucres	213 300
1758	Droit de licence sur la rémunération des débitants de tabacs	310 000
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	608 000
1762	Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels	0
1763	Droit de consommation sur les produits intermédiaires	0
1764	Droit de consommation sur les alcools	0
1765	Droit sur les bières et les boissons non alcoolisées	0
1766	Garantie des matières d'or et d'argent	3 000
1767	Amendes, confiscations et droits sur acquits non rentrés	0
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	220 000
1769	Autres droits et recettes à différents titres	3 000
1771	Taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés	0

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
1772	Taxe sur les concessionnaires d'autoroutes	0
1773	Taxe sur les achats de viande	0
1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	11 000
1775	Autres taxes	74 700
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base	334 000
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	7 000
	2. Recettes non fiscales	
	<i>21. Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier</i>	9 899 000
2107	Produits de l'exploitation du service des constructions aéronautiques au titre de ses activités à l'exportation	0
2108	Produits de l'exploitation du service des constructions et armes navales au titre de ses activités à l'exportation	0
2109	Produits de l'exploitation du service des fabrications d'armements au titre de ses activités à l'exportation	0
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	2 505 000
2111	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	300 000
2114	Produits des jeux exploités par la Française des Jeux	1 974 800
2115	Produits de la vente des publications du Gouvernement	0
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfiques des établissements publics non financiers	5 118 000
2129	Versements des budgets annexes	1 200
2199	Produits divers	0
	<i>22. Produits et revenus du domaine de l'État</i>	659 080
2201	Versement de l'Office national des forêts au budget général	0
2202	Recettes des transports aériens par moyens militaires	1 200
2203	Recettes des établissements pénitentiaires	2 000
2207	Produits et revenus du domaine encaissés par les comptables des impôts	270 000
2208	Produit de la cession de biens appartenant à l'État réalisée dans le cadre des opérations de délocalisation	200
2209	Paiement par les administrations de leurs loyers budgétaires	302 180
2211	Produit de la cession d'éléments du patrimoine immobilier de l'État	75 000
2299	Produits et revenus divers	8 500
	<i>23. Taxes, redevances et recettes assimilées</i>	9 344 870
2301	Redevances, taxes ou recettes assimilées de protection sanitaire et d'organisation des marchés de viandes	58 700
2302	Cotisation de solidarité sur les céréales et graines oléagineuses	0
2309	Frais d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des collectivités locales et de divers organismes	3 731 200
2310	Recouvrement des frais de justice, des frais de poursuite et d'instance	7 200
2311	Produits ordinaires des recettes des finances	0
2312	Produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation	680 000
2313	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	790 000
2314	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos régis par la loi du 15 juin 1907	983 800
2315	Prélèvements sur le pari mutuel	412 330
2318	Produit des taxes, redevances et contributions pour frais de contrôle perçus par l'État	32 000
2323	Droits d'inscription pour les examens organisés par les différents ministères, droits de diplômes et de scolarité perçus dans les différentes écoles du Gouvernement	580
2325	Recettes perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	10 000
2326	Reversement au budget général de diverses ressources affectées	937 000
2327	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la collecte de l'épargne	118 000
2328	Recettes diverses du cadastre	12 060
2329	Recettes diverses des comptables des impôts	90 000
2330	Recettes diverses des receveurs des douanes	40 000
2331	Rémunération des prestations rendues par divers services ministériels	278 000
2332	Pénalité pour défaut d'emploi obligatoire des travailleurs handicapés et des mutilés de guerre	2 000
2333	Frais d'assiette et de recouvrement de la redevance audiovisuelle	24 000
2335	Versement au Trésor des produits visés par l'article 5 dernier alinéa de l'ordonnance n°45-14 du 6 janvier 1945	18 000
2337	Redevances versées par les entreprises dont les emprunts bénéficient de la garantie de l'État	0
2339	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques	250 000
2340	Reversement à l'État de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat	600 000
2341	Produit de la redevance sur les consommations d'eau	0
2342	Prélèvement de solidarité pour l'eau	60 000

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
2343	Part de la taxe de l'aviation civile affectée au budget de l'État	170 000
2344	Redevance pour le financement des contrôles phytosanitaires à l'importation de végétaux	1 000
2345	Produit de la taxe sur certaines dépenses publicitaires	29 000
2399	Taxes et redevances diverses	10 000
	<i>24. Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital</i>	520 350
2401	Récupération et mobilisation des créances de l'État	37 300
2402	Annuités diverses	400
2403	Contribution des offices et établissements publics de l'État dotés de l'autonomie financière et des compagnies de navigation subventionnées, sociétés d'économie mixte, entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'État	50
2404	Intérêts des prêts du Fonds de développement économique et social	2 500
2406	Intérêts des prêts consentis aux organismes d'habitation à loyer modéré et de crédit immobilier	0
2407	Intérêts des dotations en capital et des avances d'actionnaire accordées par l'État	0
2408	Intérêts sur obligations cautionnées	0
2409	Intérêts des prêts du Trésor	440 000
2410	Intérêts des avances du Trésor	100
2411	Intérêts versés par divers services de l'État ou organismes gérant des services publics au titre des avances	0
2499	Intérêts divers	40 000
	<i>25. Retenues et cotisations sociales au profit de l'État</i>	595 000
2501	Retenues pour pensions civiles et militaires (part agent)	0
2502	Contributions aux charges de pensions de France Télécom	0
2503	Retenues de logement effectuées sur les émoluments de fonctionnaires et officiers logés dans des immeubles appartenant à l'État ou loués par l'État	500
2504	Ressources à provenir de l'application des règles relatives aux cumuls des rémunérations d'activité	2 500
2505	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	590 000
2506	Recettes diverses des services extérieurs du Trésor	2 000
2507	Contribution de diverses administrations au Fonds spécial de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'État	0
2508	Contributions aux charges de pensions de La Poste	0
2509	Contributions aux charges de pensions de divers organismes publics ou semi-publics	0
2599	Retenues diverses	0
	<i>26. Recettes provenant de l'extérieur</i>	653 000
2601	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	95 000
2604	Remboursement par les Communautés européennes des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	497 000
2606	Versements du Fonds européen de développement économique régional	0
2607	Autres versements des Communautés européennes	50 000
2699	Recettes diverses provenant de l'extérieur	11 000
	<i>27. Opérations entre administrations et services publics</i>	79 000
2702	Redevances et remboursements divers dus par les compagnies de chemins de fer d'intérêt local et entreprises similaires	0
2708	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	75 000
2712	Remboursement de divers frais de gestion et de contrôle	3 000
2799	Opérations diverses	1 000
	<i>28. Divers</i>	5 081 900
2801	Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction	15 000
2802	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'Agence judiciaire du Trésor. Recettes sur débits non compris dans l'actif de l'administration des finances	25 000
2803	Remboursements de frais de scolarité, de pension et de trousseau par les anciens élèves des écoles du Gouvernement qui quittent prématurément le service de l'État	2 000
2804	Pensions et trousseaux des élèves des écoles du Gouvernement	2 000
2805	Recettes accidentelles à différents titres	600 000
2807	Reversements de Natexis – Banques populaires	50 000
2808	Remboursements par les organismes d'habitation à loyer modéré des prêts accordés par l'État	0
2809	Recettes accessoires sur les dépenses obligatoires d'aide sociale et de santé	0
2810	Écrêtement des recettes transférées aux collectivités locales (loi n° 83-8 du 7 janvier 1983)	0
2811	Récupération d'indus	200 000
2812	Reversements de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	2 350 000
2813	Rémunération de la garantie accordée par l'État aux caisses d'épargne	700 000
2814	Prélèvements sur les autres fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations	300 000
2815	Rémunération de la garantie accordée par l'État à la Caisse nationale d'épargne	0
2816	Versements de la Caisse d'amortissement de la dette sociale au budget de l'État	0

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
2817	Recettes en atténuation de trésorerie du Fonds de stabilisation des changes	0
2818	Versements de l'établissement public prévu à l'article 46 de la loi de finances pour 1997 (n° 96-1181 du 30 décembre 1996)	0
2899	Recettes diverses	837 900
3. Prélèvements sur les recettes de l'État		
<i>31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales</i>		49 415 745
3101	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	39 235 863
3102	Prélèvement sur les recettes de l'État du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation	680 000
3103	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	88 192
3104	Dotations de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	164 000
3105	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle ..	1 071 655
3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	4 711 000
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 753 660
3108	Dotations élu local	62 059
3109	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	30 594
3110	Compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle	118 722
3111	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500 000
<i>32. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des Communautés européennes</i>		18 696 000
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget des Communautés européennes	18 696 000
4. Fonds de concours		
	Évaluation des fonds de concours	4 249 426

RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

(En milliers d'euros)

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
1. Recettes fiscales		343 651 999
11	Impôt sur le revenu	57 095 000
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	6 200 000
13	Impôt sur les sociétés et contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés	55 575 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	10 592 000
15	Taxe intérieure sur les produits pétroliers	18 822 469
16	Taxe sur la valeur ajoutée	174 787 200
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	20 580 330
2. Recettes non fiscales		26 832 200
21	Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier	9 899 000
22	Produits et revenus du domaine de l'État	659 080
23	Taxes, redevances et recettes assimilées	9 344 870
24	Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital	520 350
25	Retenues et cotisations sociales au profit de l'État	595 000
26	Recettes provenant de l'extérieur	653 000
27	Opérations entre administrations et services publics	79 000
28	Divers	5 081 900
	Total des recettes brutes (1 + 2)	370 484 199
3. Prélèvements sur les recettes de l'État		68 111 745
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	49 415 745
32	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des Communautés européennes	18 696 000
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	302 372 454
4. Fonds de concours		4 249 426
	Évaluation des fonds de concours	4 249 426

II. – BUDGETS ANNEXES

(En euros)

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
	Contrôle et exploitation aériens	
	<i>Section des opérations courantes</i>	
7000	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 807 000
7001	Redevances de route	1 037 600 000
7002	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	213 500 000
7003	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour l'outre-mer	30 500 000
7004	Autres prestations de service	6 096 000
7005	Redevances de surveillance et de certification	32 300 000
7007	Recettes sur cessions	31 000
7008	Autres recettes d'exploitation	4 910 000
7009	Taxe de l'aviation civile	167 000 000
7010	Redevances de route. Autorité de surveillance	4 700 000
7011	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne. Autorité de surveillance	1 000 000
7100	Variation des stocks (production stockée)	
7200	Production immobilisée	
7400	Subventions d'exploitation	
7500	Autres produits de gestion courante	
7600	Produits financiers	500 000
7780	Produits exceptionnels	28 338 000
7800	Reprises sur amortissements et provisions	10 600 000
7900	Autres recettes	
	Total des recettes brutes en fonctionnement	1 538 882 000
	Section des opérations en capital	
9800	Dotations aux amortissements	186 267 000
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion	
9700	Produit brut des emprunts	103 692 000
9900	Autres recettes en capital	
	Total des recettes brutes en capital	289 959 000
	<i>À déduire :</i>	
	Dotations aux amortissements	-186 267 000
	Total des recettes nettes	1 642 574 000
	Fonds de concours.....	20 810 000

(En euros)

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
	Publications officielles et information administrative	
	<i>Section des opérations courantes</i>	
7000	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	198 850 000
7100	Variation des stocks (production stockée)	
7200	Production immobilisée	
7400	Subventions d'exploitation	
7500	Autres produits de gestion courante	
7600	Produits financiers	
7780	Produits exceptionnels	1 000 000
7800	Reprises sur amortissements et provisions	
7900	Autres recettes	
	Total des recettes brutes en fonctionnement	199 850 000
	Section des opérations en capital	
	Reprise de l'excédent d'exploitation	18 238 296
9800	Dotations aux amortissements	
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion	
9700	Produit brut des emprunts	
9900	Autres recettes en capital	
	Total des recettes brutes en capital	18 238 296
	<i>À déduire :</i>	

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
	Reprise de l'excédent d'exploitation	-18 238 296
	Dotations aux amortissements	
	Total des recettes nettes	199 850 000
	Fonds de concours	

III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
	Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale	529 669 000
	Section 1 : <i>Industries cinématographiques</i>	269 816 000
01	Produit de la taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques	121 068 000
02	Prélèvement spécial sur les bénéfices résultant de la production, de la distribution ou de la représentation de films pornographiques ou d'incitation à la violence	350 000
03	Taxe spéciale sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence produits par des entreprises établies hors de France	
04	Contributions des sociétés de programmes	
05	Taxe et prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion des messages publicitaires et des abonnements	125 841 000
06	Taxe sur les encaissements réalisés au titre de la commercialisation des vidéogrammes	22 257 000
07	Recettes diverses ou accidentelles	300 000
08	Contribution du budget de l'État	
	Section 2 : <i>Industries audiovisuelles</i>	235 753 000
09	Taxe et prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion des messages publicitaires et des abonnements	223 718 000
10	Taxe sur les encaissements réalisés au titre de la commercialisation des vidéogrammes	11 985 000
11	Produit des sanctions pécuniaires prononcées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel	
12	Recettes diverses ou accidentelles	50 000
13	Contribution du budget de l'État	
	Section 3 : <i>Soutien à l'expression radiophonique locale</i>	24 100 000
14	Produit de la taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision	24 100 000
15	Recettes diverses du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale	
	Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	140 000 000
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	140 000 000
02	Recettes diverses ou accidentelles	
	Développement agricole et rural	98 000 000
01	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	98 000 000
02	Produits résultant de la liquidation de l'Agence de développement agricole et rural	
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	500 000 000
01	Produits des cessions immobilières	500 000 000
	Participations financières de l'État	5 000 000 000
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	4 970 000 000
02	Reversement de produits, sous toutes formes, résultant des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État	
03	Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation	10 000 000
04	Remboursement de créances rattachées à des participations financières	10 000 000
05	Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	10 000 000
06	Versement du budget général	
	Pensions	46 470 054 437
	Section 1 : <i>Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité</i>	41 898 208 548
01	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils (hors agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière)	3 879 940 142
02	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière	
03	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : validation des services auxiliaires	175 700 000
04	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : primes et indemnités	
08	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels militaires (hors agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière)	605 994 542

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
09	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels militaires : agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière	
10	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels militaires : validation des services auxiliaires	
11	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels militaires : primes et indemnités	
15	Retenues pour pensions civiles et militaires : contribution de France Télécom	216 256 000
19	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : retenues sur cotisations salariales pour agents à temps partiel (loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites) ou en cessation progressive d'activité ayant opté pour une cotisation à taux plein (hors agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière)	
20	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : retenues sur cotisations salariales pour agents à temps partiel (loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites) ou en cessation progressive d'activité ayant opté pour une cotisation à taux plein : agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière	
23	Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : rachats de périodes d'études	
26	Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels civils (hors agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière)	23 052 956 820
27	Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels civils : agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière	1 067 925 000
28	Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels civils : allocation temporaire d'invalidité	140 003 978
29	Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels civils : primes et indemnités	
33	Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels militaires (hors agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière)	7 764 089 373
34	Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels militaires : agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière	5 000 000
35	Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels militaires : primes et indemnités	
39	Contributions pour pensions civiles et militaires : contribution de France Télécom	1 056 480 000
42	Transferts et compensations : versement de l'établissement public prévu à l'article 46 de la loi de finances pour 1997 (n° 96-1181 du 30 décembre 1996) : Établissement de gestion de la contribution exceptionnelle de France Télécom	395 413 489
45	Transferts et compensations : versement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels civils	1 000 000
46	Transferts et compensations : versement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels militaires	
48	Transferts et compensations : validation des services auxiliaires : personnels civils	91 700 000
49	Transferts et compensations : validation des services auxiliaires : personnels militaires	
52	Transferts et compensations : compensations inter-régimes au titre de la compensation généralisée et de la compensation spécifique vieillesse : personnels civils	
53	Transferts et compensations : compensations interrégimes au titre de la compensation généralisée et de la compensation spécifique vieillesse : personnels militaires	162 549 204
57	La Poste : contribution aux charges de pensions	3 283 200 000
60	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels civils	
61	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels militaires	
65	Recettes diverses : autres	
	<i>Section 2 : Ouvriers des établissements industriels de l'État</i>	1 708 379 000
71	Cotisations salariales et patronales	463 730 000
72	Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE)	1 113 780 000
73	Compensations interrégimes généralisée et spécifique	125 000 000
74	Recettes diverses	5 869 000
	<i>Section 3 : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions</i>	2 863 466 889
81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général	755 000 000
82	Financement de la retraite du combattant : autres moyens	
83	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : participation du budget général	1 018 889
84	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : autres moyens	
85	Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : participation du budget général	
86	Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : autres moyens	
87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général	1 965 000 000
88	Financement des pensions militaires d'invalidité : autres moyens	
89	Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : participation du budget général	13 700 000
90	Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : autres moyens	
91	Financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs : participation du budget général .	116 000 000
92	Financement des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien : participation du budget général	130 000
93	Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : participation du budget général	11 818 000
94	Financement des pensions de l'ORTF : participation du budget général	800 000
	Total	52 737 723 437

IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

NUMÉRO de ligne	INTITULÉ DE LA RECETTE	ÉVALUATION pour 2007
	Accords monétaires internationaux	
01	Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union monétaire ouest-africaine .	
02	Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union monétaire d'Afrique centrale (nouveau)	
03	Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union des Comores (nouveau)	
	Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	14 101 000 000
01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	14 000 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics (nouveau)	101 000 000
04	Remboursement des avances octroyées à des services de l'État (nouveau)	
	Avances à l'audiovisuel public	2 790 362 000
01	Recettes	2 790 362 000
	Avances aux collectivités territoriales	78 605 824 606
	Section 1 : <i>Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie</i>	3 000 000
01	Remboursement des avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L. 2336-1 du code général des collectivités territoriales	3 000 000
02	Remboursement des avances de l'article 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946 et de l'article L. 2336-2 du code général des collectivités territoriales	
03	Remboursement des avances de l'article 34 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires)	
04	Avances à la Nouvelle-Calédonie (fiscalité nickel)	
	Section 2 : <i>Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes</i>	78 602 824 606
05	Recettes	78 602 824 606
	Prêts à des États étrangers	996 850 000
	Section 1 : <i>Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure</i>	462 000 000
01	Remboursement des prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents	462 000 000
	Section 2 : <i>Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France</i>	482 650 000
02	Remboursement de prêts du Trésor	482 650 000
	Section 3 : <i>Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers</i>	52 200 000
03	Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	52 200 000
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	13 120 000
	Section 1 : <i>Prêts et avances à des particuliers ou à des associations</i>	1 120 000
01	Avances aux fonctionnaires de l'État pour l'acquisition de moyens de transport	200 000
02	Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat	350 000
03	Avances aux associations participant à des tâches d'intérêt général	
04	Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	570 000
	Section 2 : <i>Prêts pour le développement économique et social</i>	12 000 000
06	Prêts pour le développement économique et social (nouveau)	12 000 000
	Total	96 507 156 606

Amendement n° 334 présenté par le Gouvernement.

I. – Dans l'État A, modifier les évaluations de recettes comme suit :

I. – BUDGET GÉNÉRAL**1. Recettes fiscales***11. Impôt sur le revenu*

Ligne 1101. Impôt sur le revenu : majorer de 50 000 €.

13. Impôt sur les sociétés et contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés

Ligne 1301. Impôt sur les sociétés : minorer de 175 000 000 €.

15. Taxe intérieure sur les produits pétroliers

Ligne 1501. Taxe intérieure sur les produits pétroliers : minorer de 7 449 000 €.

17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes

Ligne 1714. Taxe spéciale sur les conventions d'assurance : majorer de 12 967 000 €.

Ligne 1753. Autres taxes intérieures : majorer de 1 000 000 €.

2. Recettes non fiscales*28. Divers*

Ligne 2812. Reversements de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur : majorer de 150 000 000 €.

Ligne 2899. Recettes diverses : minorer de 1 000 000 €.

3. Prélèvements sur les recettes de l'État

*31. Prélèvements sur les recettes de l'État
au profit des collectivités territoriales*

Ligne 3101. Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement : majorer de 3 000 000 €.

II. – Rédiger ainsi le I de l'article 33 :

« I. – Pour 2007, les ressources affectées au budget, évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

(en millions d'euros)

	RESSOURCES	DÉPENSES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / Dépenses brutes	343 484	344 328	
À déduire : Remboursements et dégrèvements	76 480	76 480	
Recettes fiscales nettes / Dépenses nettes	267 004	267 848	
Recettes non fiscales	26 981		
Recettes totales nettes / Dépenses nettes	293 985	267 848	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et des Communautés européennes	68 115		
Montants nets du budget général	225 870	267 848	- 41 978
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	4 249	4 249	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	230 119	272 097	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	1 643	1 643	
Publications officielles et informations administratives	200	200	
Totaux pour les budgets annexes	1 843	2 005	
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	21	15	
Publications officielles et informations administratives	»	»	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	1 864	1 864	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	52 738	52 938	- 200
Comptes de concours financiers	96 507	96 300	207
Comptes de commerce (solde)			263
Comptes d'opérations monétaires (solde)			39
Solde des comptes spéciaux			309
Solde général			- 41 669

III. – Rédiger ainsi le 1° du II de l'article 33 :

« 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(en milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à long terme	32,5
Amortissement de la dette à moyen terme	40,3
Engagements de l'État	0,1
Déficit budgétaire	41,7
Total	114,6

Ressources de financement	
Émissions à moyen et long termes (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel), nettes des rachats par l'État et par la Caisse de la dette publique	106,5
Annulation de titres de l'État par la Caisse de la dette publique	8,1
Variation nette des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés	11,7
Variation des dépôts des correspondants	- 4,2
Variation du compte de Trésor et divers	- 7,5
Total	114,6

SECONDE DÉLIBÉRATION

Article 15

Évaluations des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

① Pour 2007, les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales sont évalués à 49 415 745 000 € qui se répartissent comme suit :

② *(En milliers d'euros)*

INTITULÉ DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	39 238 863
Prélèvement sur les recettes de l'État du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation	680 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	88 192
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	164 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle	1 071 655
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	4 711 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 753 660
Dotations élu local	62 059
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	30 594
Compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle	118 722
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500 000
Total	49 418 745

Amendement n° 1 présenté par le Gouvernement.

I. – Dans le premier alinéa de cet article, substituer au montant : « 49 418 745 000 € », le montant : « 49 427 745 000 € ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 de cet article :

(En milliers d'euros)

INTITULÉ DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	39 238 863
Prélèvement sur les recettes de l'État du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation	680 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	88 192
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	164 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle	1 071 655
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	4 711 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 762 660
Dotations élu local	62 059
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	30 594
Compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle	118 722
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500 000
Total	49 427 745

Article 33 et l'état A

L'article 33 et l'état A votés en première délibération par l'Assemblée tiennent compte de l'adoption de l'amendement n° 334.

Amendement n° 2 présenté par le Gouvernement.

I. – Dans l'état A, modifier les évaluations de recettes comme suit :

I. – BUDGET GÉNÉRAL

3. Prélèvements sur les recettes de l'État

31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Ligne 3107. Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale : majorer de 9 000 000 €.

II. – Rédiger ainsi le I de l'article 33 :

« I. – Pour 2007, les ressources affectées au budget, évaluées dans l'état A annexé à la présente loi, les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

(en millions d'euros)

	RESSOURCES	DÉPENSES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / Dépenses brutes	343 484	344 328	
À déduire : Remboursements et dégrèvements	76 480	76 480	
Recettes fiscales nettes / Dépenses nettes	267 004	267 848	
Recettes non fiscales	26 981		
Recettes totales nettes / Dépenses nettes	293 985	267 848	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et des Communautés européennes	68 124		
Montants nets du budget général	225 861	267 848	- 41 987
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	4 249	4 249	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	230 110	272 097	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	1 643	1 643	
Publications officielles et informations administratives	200	200	
Totaux pour les budgets annexes	1 843	2 005	
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	21	15	
Publications officielles et informations administratives	»	»	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	1 864	1 864	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	52 738	52 938	- 200
Comptes de concours financiers	96 507	96 300	207
Comptes de commerce (solde)			263
Comptes d'opérations monétaires (solde)			39
Solde des comptes spéciaux			309
Solde général			- 41 678

III. – Rédiger ainsi le 1° du II de l'article 33 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(en milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à long terme	32,5
Amortissement de la dette à moyen terme	40,3
Engagements de l'État	0,1
Déficit budgétaire	41,7
Total	114,6
Ressources de financement	
Émissions à moyen et long termes (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel), nettes des rachats par l'État et par la Caisse de la dette publique	106,5
Annulation de titres de l'État par la Caisse de la dette publique	8,1
Variation nette des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés	11,7
Variation des dépôts des correspondants	- 4,2
Variation du compte de Trésor et divers	- 7,5
Total	114,6

Annexes

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

Transmissions

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communication du 19 octobre 2006

E 3279. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n°.../... concernant l'adjonction de vitamines, de substances minérales et de certaines autres substances aux denrées alimentaires (COM [2006] 0606 final) ;

E 3280. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE).../... concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires (COM [2006] 0607 final).

